

20 octobre 2016

**Les métallos affrontent le front monopoliste de l'oligarchie financière et des arrangements supranationaux**

**Le juge de la LACC décide que le Port d'Algoma doit continuer de servir Essar Steel Algoma sans être payé**



**Les métallos affrontent le front monopoliste de l'oligarchie financière et des arrangements supranationaux**

- Le juge de la LACC décide que le Port d'Algoma doit continuer de servir Essar Steel Algoma sans être payé
- La proposition de Bedrock Industries pour restructurer US Steel Canada
- Les batailles inter-monopolistes font rage dans l'industrie canadienne de l'acier

**Opposition à l'offensive antisociale**

- Grandes mobilisations à la défense des services de santé pour les aînés dans le Sunshine Coast de la Colombie-Britannique
- Manifestation à Montréal pour la hausse du salaire minimum et des changements aux lois du travail

## Les métaux affrontent le front monopoliste de l'oligarchie financière et des arrangements supranationaux

# Le juge de la LACC décide que le Port d'Algoma doit continuer de servir Essar Steel Algoma sans être payé

*La lutte intermonopoliste est un désastre pour les Canadiens et leur économie.*

Le lutte intermonopoliste qui se mène au sein des Fonds de contrôle de la richesse sociale (FCRS) pour le contrôle du complexe d'Algoma Steel a atteint un niveau sans précédent de chaos et d'incohérence suite à la décision d'un juge de Toronto lundi le 17 octobre. Le juge Frank Newbould, invoquant la loi fédérale appelée *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, a déclaré que le Port d'Algoma était « insolvable » tout en lui ordonnant de continuer d'assurer la manutention des marchandises d'Essar Steel Algoma sans être payé. Selon les documents de la LACC, le Port d'Algoma est dans cette situation depuis que le complexe sidérurgique s'est placé sous la protection de la faillite il y a un an.



Essar Global Funds, le FCRS d'avant la protection de la faillite, qui possédait et contrôlait Essar Steel Algoma, possède actuellement 99 % du Port d'Algoma et la ville de Sault Ste. Marie possède le 1 % qui reste. Dans sa décision, le juge Newbould déclare que les débiteurs-exploitants et l'agent de restructuration de faillite de même que la haute direction d'Essar Steel Algoma, aujourd'hui sous la protection de la faillite, utilisent en fait leurs propres travailleurs pour faire la manutention des marchandises au Port et qu'ils devraient être autorisés à utiliser gratuitement le port qui est une propriété privée. On lit dans sa décision que « le Port d'Algoma n'assume aucune fonction de gestion ou de direction en ce qui concerne les activités d'Essar Steel Algoma. Le Port d'Algoma n'exerce plus de gestion opérationnelle du tout. Il est insolvable. »

Contrairement à ce qu'affirme le juge, à savoir que le Port d'Algoma n'a plus de direction, le président-directeur-général Anshumali Dwivedi est vu en public et actif dans la ville de Sault Ste. Marie. Il a demandé à ses avocats d'essayer de faire reconnaître par la cour, ayant échoué une fois à le faire, que son entreprise Essar Ports est en droit d'être payée en vertu de l'accord sur la manutention des marchandises sur sa propriété qui le lie à l'aciérie. S'il ne peut pas être payé, ont plaidé les avocats, alors il devrait être autorisé à mettre fin à ses opérations en ce qui concerne Essar Steel Algoma et à résilier ses obligations. En plus de paraître en cour, le PDG Dwivedi a participé à une réception et une annonce à l'université d'Algoma le 14 octobre, aux côtés du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique Navdeep Bains.

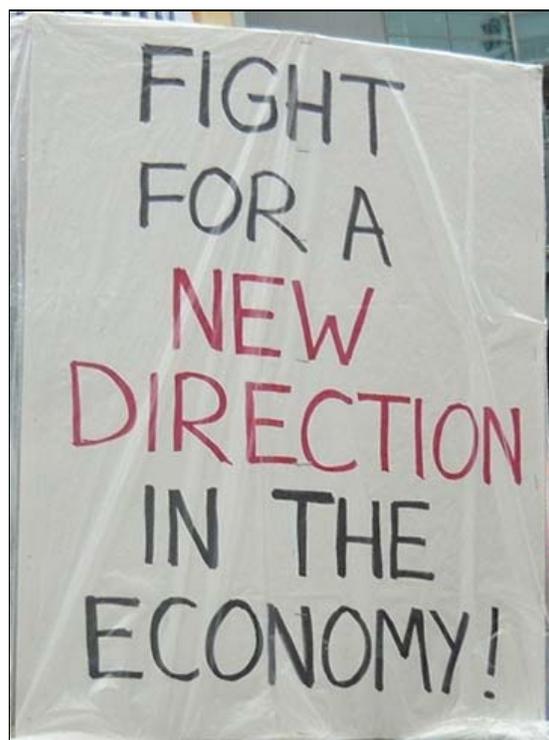
Un autre FCRS, GIP Primus, présent à l'audience, a déclaré qu'un billet à ordre de 20 millions \$ qu'il possède suite à un prêt consenti à Essar Ports est maintenu dû et n'est pas couvert par la LACC puisque le port n'est pas sous la protection de la faillite. Les avocats ont fait valoir que la loi

impose un arrêt de paiement des comptes en souffrance encourus avant la protection de la faillite mais pas de ceux qui datent d'après l'entrée en faillite. Le juge Newbould a rejeté tout cela et ordonné pour une deuxième fois qu'Essar Ports permette à Essar Steel Algoma d'utiliser ses services de manutention de marchandises gratuitement.

« Il n'y a pas eu grand changement bien que le montant des paiements qui n'ont pas été faits au Port d'Algoma s'approche du montant du billet à ordre non remboursé au port », écrit le juge. « Essar Ports revient avec le même argument. Le port ne doit pas revenir à la charge comme cela. Une décision défavorable au port a déjà été rendue et elle n'a pas été portée en appel. De toute façon, je ne suis pas convaincu que quoi que ce soit ait changé en ce qui a trait à l'opération du port », a-t-il ajouté.

Certains ont dit qu'Essar Global Fund s'est livrée à une manoeuvre calculée en faisant du Port d'Algoma une entité séparée en septembre 2014 avant de se placer sous la protection de la LACC l'année suivante et qu'il ne devrait pas être autorisé à demander paiement pour ses services et à fermer Algoma Steel pour défaut de paiement. D'autres diront que le geste d'Essar Global Fund est semblable à celui de US Steel qui a déclaré que sa propriété de Stelco représentait une dette et non du capital-actions et s'est mis en tête de liste des créanciers à être remboursés lorsque Stelco sera vendue dans le cadre des procédures de faillite. Dans le cas de US Steel, le juge a permis à la fraude de passer alors que dans le cas d'Essar le juge appuie ceux qui ont maintenant pris le contrôle d'Algoma Steel. Cela montre une fois de plus que la LACC est une sorte de western du Far West où aucune règle ne s'applique mais où seul s'applique le consentement ou la dissidence du juge selon le FCRS qu'il appuie au moment des procédures.

Le juge Newbould a clairement exprimé ses sentiments en écrivant qu'il n'est pas favorable au propriétaire de l'usine et du port d'avant la protection de la faillite, soit Essar Global Fund, dans les procédures actuelles. « Une telle ordonnance [qui forcerait l'usine à payer pour la manutention des marchandises] reviendrait à donner au port le contrôle complet de toutes les procédures en cours. Peut-être cela correspond-il aux désirs de la maison-mère d'Essar qui a exprimé dans le passé qu'elle souhaitait acquérir tous les actifs lors de leur vente en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Mais cela irait à l'encontre de l'intérêt de la majorité des actionnaires. En plus, le Port d'Algoma a dit qu'il n'a pas d'argent et que par conséquent tout ce qu'il reçoit d'Essar Steel Algoma en vertu de l'accord sur la manutention va tout droit à son créancier GIP Primus. Dans ces circonstances, il ne servirait à rien que le port puisse empêcher le personnel d'Essar Steel Algoma d'opérer les installations portuaires. Nous faisons face ici à un effort d'un créancier de survivre afin de poursuivre ses activités avec un nouveau propriétaire. »



Les juges de la LACC sont investis de pouvoirs extraordinaires. Le juge qui est en charge des procédures de protection de la faillite de US Steel a ordonné l'arrêt des paiements des prestations en avantages sociaux des retraités de Stelco. Dans les cas des procédures de la LACC de Stelco et d'Algoma, les juges ont autorisé les compagnies à cesser de mettre de l'argent dans les régimes de retraite et à arrêter de payer leurs taxes municipales. Les métallos disent que les frais des avocats et

les frais encourus pour les documents et l'utilisation de la cour dépassent de beaucoup les paiements qui ont été arrêtés et que les deux entreprises ont plein de liquidités.

Dans le cas de US Steel, suite à la décision du juge de la LACC, le détenteur du capital-actions d'US Steel Canada, soit la maison-mère US Steel, est devenu le créancier principal tandis que la filiale canadienne, l'ancienne Stelco, est devenue le débiteur. Dans les procédures de la LACC dans le cas de US Steel, le juge ne vise pas la survie du créancier et des employés actifs et à la retraite mais le paiement de 2,2 milliards \$ au principal créancier US Steel à la vente ou à la liquidation de Stelco. Le juge Newbould se sent obligé de faire le bilan de la situation en ce qui a trait à Essar Algoma Steel en écrivant d'une façon banale que « il faut faire un choix et décider qui va et ne va pas être payé. Comme le dit le contrôleur, ce choix est souvent difficile mais il faut établir un équilibre entre le débiteur et ses parties prenantes et la partie qui réclame un paiement. »

Le « choix difficile » selon le juge ne comprend pas une nouvelle direction de l'économie et du secteur de l'acier qui bénéficierait aux Canadiens. Il faudrait pour cela restreindre le droit de monopole et qu'une autorité publique prenne le contrôle du secteur de l'acier dans l'intérêt large du peuple. L'« équilibre » recherché par le juge ne comprend pas les métallos ni les autres Canadiens et leur économie dont tous dépendent pour leur survie. Les travailleurs et leurs alliés ne doivent pas permettre à ces luttes intermonopolistes de créer des problèmes dans leur vie et dans l'économie. Les travailleurs doivent prendre la tête de la lutte et mettre fin à ce chaos et à cette incohérence qui frappent l'économie.

*Organisons et luttons pour une nouvelle direction de l'économie !*

(Soo Today)



---

## La proposition de Bedrock Industries pour restructurer US Steel Canada



Le 21 septembre on annonçait la signature d'un protocole d'entente entre Bedrock Industries et le gouvernement de l'Ontario permettant l'acquisition des actifs de production de l'ancienne Stelco qui appartient présentement au monopole US Steel.[1] Selon les rapports de presse, Bedrock entend acheter les actifs restants de US Steel, mais non ce qu'il considère comme étant des charges,

pour ensuite vendre ces actifs dans quelques années à un prix plus élevé que celui qu'il a payé. Les charges en question sont les régimes de retraite, les avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les ajustements au coût de la vie qui sont contenus dans les conventions collectives des métallos, la réparation pour la pollution des terrains, les créanciers non garantis à qui US Steel doit de l'argent, les taxes et les impôts non payés et les engagements passés ou actuels de niveaux d'emploi ou de production. Le gouvernement provincial et Bedrock entendent se débarrasser de ces charges prosociales en ayant recours à l'autorité fédérale de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et en extorquant les employés et les retraités par la menace d'un arrêt complet de la production de l'acier et de pertes d'emplois, de pensions et d'avantages sociaux et par une campagne dans les médias de masse visant à briser la pensée et les opinions indépendantes, les actions avec analyse et la politique pratique des métallos et de leurs alliés.



En éliminant les charges prosociales, Bedrock et le gouvernement cherchent à séparer la production d'acier à Stelco de toutes les obligations sociales qui subsistent et qui ont été établies au fil des années par la lutte de classe des producteurs véritables de l'acier et de leurs communautés à la défense de leurs droits. Un certain nombre de ces charges ont été intégrées à la société canadienne par des gouvernements de droit aux niveaux fédéral et provincial, notamment le droit du travail et le droit commercial et environnemental et la législation sur les taxes et impôts et les pensions, toutes des choses que le front monopoliste de l'oligarchie

financière considère maintenant comme attaquables.

Ces charges sont dans une grande mesure des traits de l'édification nationale que les travailleurs ont réclamés au fil du temps pour défendre leurs droits dans les endroits de travail et dans leurs relations pendant leur vie entière avec leurs employeurs et l'État. Les droits de la classe ouvrière concernent dans une grande mesure l'échange qu'ils font de leur capacité de travailler avec ceux qui possèdent et contrôlent les moyens de production. En échange de leur temps de travail, les travailleurs réclament une partie de la valeur nouvelle qu'ils produisent sous forme de salaires, avantages sociaux, pensions et programmes sociaux.

Les droits de la classe ouvrière sont liés directement à la gestion de l'économie, de ses parties comme de l'ensemble, et à la reconnaissance que les producteurs véritables qui produisent la richesse sociale doivent avoir leur mot à dire et exercer leur contrôle sur les secteurs de base de l'économie, ses composantes et la valeur sociale qu'ils produisent. Ces droits comprennent l'assurance de garanties pendant toute leur vie pour leur sécurité et leur bien-être, qu'ils soient bien portants ou malades, de la naissance à la retraite. Les autres charges prosociales comme celles qui ont trait à la réparation environnementale et au besoin de respecter la souveraineté des peuples du monde et de résoudre les conflits internationaux pacifiquement, sans avoir recours à la guerre, proviennent de la reconnaissance par les peuples de la nécessité d'humaniser l'environnement social et naturel et de défendre les intérêts généraux de la société et l'humanité entière.

Ceux qui possèdent et contrôlent la richesse sociale que la classe ouvrière produit, comme US Steel et Bedrock Industries, ont mis au point des méthodes pour nier les charges prosociales que la classe ouvrière et la société ont intégrées à l'économie du pays. Ils ont formé un front monopoliste de l'oligarchie financière pour servir leurs intérêts privés étroits. Par leur contrôle des médias de masse et de la politique officielle, ils mènent une guerre idéologique constante pour empoisonner

la conscience sociale des gens. Ils ont rempli le monde entier d'accords de libre-échange néolibéral et de leurs armées pour imposer des arrangements supranationaux qui nient l'édification nationale et facilitent l'édification d'empire et l'ingérence dans les affaires des peuples, y compris par la guerre prédatrice.

Le front monopoliste qui est composé de sociétés de portefeuille mondiales ou de Fonds de contrôle de la richesse sociale (FCRS) et qui est armé jusqu'aux dents, avec l'armée impérialiste américaine et ses coalitions agressives comme l'OTAN, cherche à libérer le monde entier des charges prosociales développées dans le contexte de l'édification nationale. Ces charges sont considérées comme des obstacles au droit de monopole de faire grandir ses empires privés mondiaux et de s'accaparer d'une portion toujours plus grande de la richesse sociale que la classe ouvrière internationale produit. Le front monopoliste de l'oligarchie financière et ses FCRS rejettent tout fardeau ou toute règle imposé à une entreprise traditionnelle qui est tenue d'opérer à l'intérieur du droit national des affaires, commercial ou du travail. Il opère principalement par le biais de FCRS qui n'ont rien à voir avec les entreprises traditionnelles et s'oppose à tout gouvernement de droit qui pourrait vouloir contrôler son économie souveraine ou sa politique, ce qu'il dénonce comme étant de la bureaucratie, un coût pour les contribuables et un obstacle au développement.



Ceux qui ont pu prendre connaissance du protocole d'entente ont dit qu'une filiale va être formée en Ontario qui va protéger Bedrock contre toute réclamation provenant de ces charges prosociales qui existent à l'heure actuelle ou pourraient se développer.

US Steel (USS), qui lui-même est un FCRS possédé ou contrôlé en grande partie par des actionnaires institutionnels comme JP Morgan, a créé une entité séparée au Canada appelée US Steel Canada (USSC) après s'être emparé de Stelco en 2007 pour protéger ses avoirs mondiaux contre toute réclamation provenant de ces charges canadiennes que sont les régimes de retraite et l'obligation de réparation environnementale. USS invoque sa création, USSC, pour dire que que tout investissement qu'il ferait au Canada doit être considéré comme un prêt de USS à une entité d'affaires séparée appelée USSC. Ce prêt qui se monte à 2,2 milliards \$ devrait être remboursé à USS avant toutes ces charges lors de la vente ou de la liquidation de USSC. Les charges prosociales n'auraient pas droit de réclamation aux avoirs de US Steel à l'extérieur du Canada alors que le front monopoliste, qui comprend Bedrock, USS et toutes les autres entités de l'oligarchie financière qui se font concurrence pour la richesse mondiale et le pouvoir, jouit du droit de satisfaire ses réclamations partout dans le monde sans restriction.

Pour la classe ouvrière et la société canadienne en général, la question se pose de quoi faire face au front monopoliste, à ses FCRS et à la destruction de tous les arrangements précédents et du gouvernement de droit qui a été créé pendant la période de l'édification nationale. Cette situation nouvelle requiert de nouvelles méthodes d'organiser et une politique pratique. Les vieux arrangements basés sur un gouvernement national de droit et ses institutions politiques n'ont pas été capables de défendre les droits de la classe ouvrière, l'économie et l'intérêt général de la société

face aux arrangements supranationaux du front monopoliste. L'exemple de Stelco depuis les dernières décennies l'a amplement démontré.



Le front monopoliste représenté par US Steel, Bedrock et les institutions politiques de l'oligarchie financière et ses arrangements supranationaux a manigancé dans le dos des gens directement concernés un protocole d'entente qui nie les droits des travailleurs et l'intérêt général de la société, qu'il considère comme un fardeau indésirable et contraignant. La classe ouvrière et tous ceux qui se préoccupent de leur société doivent prendre en main de priver le front monopoliste et ses arrangements supranationaux du vaste pouvoir économique et politique qu'il a amassé et qu'il utilise pour priver le peuple de ses droits, empêcher les producteurs véritables de résoudre les problèmes de l'économie afin s'assurer sa reproduction continue et leur bien-être et priver la société de son droit d'humaniser l'environnement social et naturel.

La classe ouvrière et ses alliés peuvent développer de cette façon un front du peuple organisé et conscient et mener une lutte déterminée pour priver US Steel, Bedrock, les autres FCRS et le front monopoliste tout entier et ses arrangements supranationaux de leur pouvoir de nier les droits des Canadiens et de saccager leur économie, leurs programmes sociaux, leur société et leur gouvernement de droit.

#### Note

1. « La proposition Bedrock n'est pas une solution », *Forum ouvrier*, 29 septembre 2016



---

## Les batailles intermonopolistes font rage dans l'industrie canadienne de l'acier

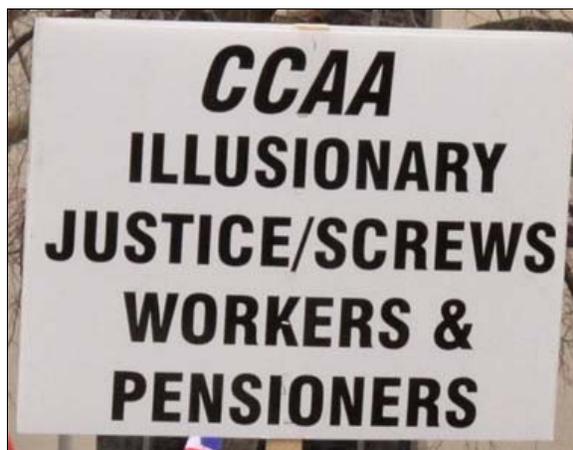
*Les États-Unis et d'autres impérialistes s'ingèrent dans les affaires du Canada. En opposition à cela, les métallos s'organisent et mobilisent leurs confrères et leurs communautés et les Canadiens dans un mouvement pour prendre le contrôle de leur travail et de leur vie.*

Une bataille prolongée entre le Fonds Global Essar et Cliffs Natural Resources inc sur l'exploitation du minerai de fer dans le Minnesota et d'autres questions concernant leurs intérêts privés a atteint les frontières du Canada. Il y a un an, Essar Steel Algoma, une aciérie qui est une filiale d'Essar Global au Canada, a invoqué la rivalité intermonopoliste avec Cliffs comme l'une des raisons pour demander la protection de la faillite en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). Essar dit que Cliffs refuse de respecter son entente pour fournir du

minerai de fer à Essar Steel Algoma, sans lequel l'usine devra fermer. L'aciérie de Sault-Ste-Marie dans le Nord de l'Ontario a eu recours à la protection de la faillite en vertu de la LACC en partie pour forcer Cliffs à respecter l'entente contractuelle sur l'approvisionnement en minerai de fer. Essar Global est également mis en cause dans la procédure de protection de faillite à laquelle prend part US Steel à Hamilton et à Nanticoke.

L'été passé, la filiale d'Essar Global aux États-Unis, Essar Minnesota, s'est mise sous la protection de la faillite en vertu du chapitre 11 de la loi sur les faillites aux États-Unis pour sauver le projet d'extraction et de raffinage du minerai de fer longtemps retardé pour lequel il y a eu dépassement des coûts et qu'elle a du mal à terminer. Une fois en opération, le projet sera un concurrent direct aux actifs miniers détenus et contrôlés par Cliffs au Minnesota et au Michigan. Essar Minnesota contrôle des baux d'État lucratifs, qui sont nécessaires pour l'extraction du minerai de fer sur les propriétés de l'État. La société a également reçu des subventions de l'État pour construire le projet. Cliffs convoite les baux ainsi que le projet minier d'Essar en construction et a enrôlé divers représentants politiques fédéraux et des États dans une lutte pour s'en emparer et éliminer Essar en tant que concurrent. Ses alliés au sein du gouvernement ont déjà forcé Essar à rembourser ses subventions de l'État, ce qui est une autre raison pour qu'Essar Minnesota ait recours à la protection de la faillite en vertu du chapitre 11.

Cette bataille intermonopoliste est un autre élément qui contribue à déstabiliser et détruire l'industrie canadienne de l'acier, ce qui montre la nécessité d'une nouvelle direction pour l'économie. Les intérêts privés étroits des monopoles, qui sont de défendre et étendre leurs propres empires d'une part, aux dépens d'autres empires et du bien-être de l'économie dans son ensemble, et d'autre part, en opposition aux droits de la classe ouvrière et du peuple canadien, sont en train de déchirer l'économie.

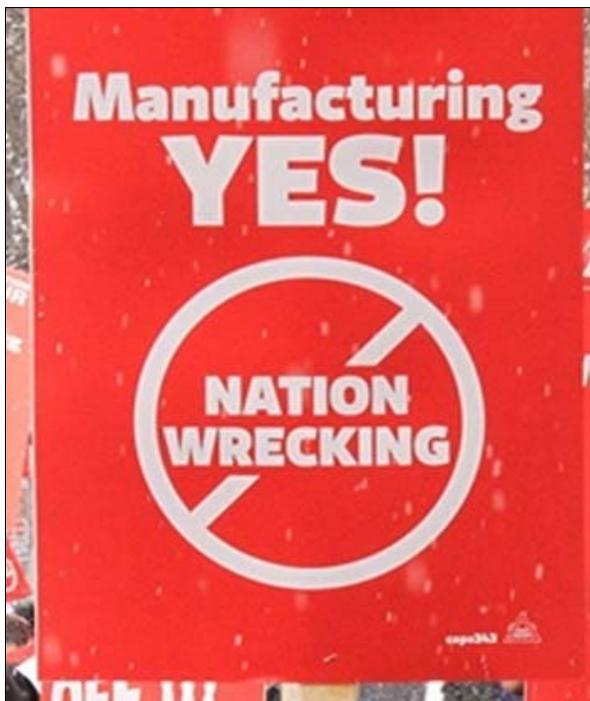


Le monopole américain en comptabilité Ernst & Young est le contrôleur nommé par le tribunal pour superviser la faillite d'Essar Steel Algoma en vertu de la LACC. Le 3 octobre, le contrôleur a publié son 19e rapport. Ce rapport contient de nouveaux éléments indiquant l'intensification de la bataille entre Cliffs Natural et Essar Global. Il semble que Cliffs ait fait appel à des alliés au Canada dans sa bataille avec Essar Global, pour affaiblir sa position au Canada et aux États-Unis dans l'espoir d'anéantir Essar Minnesota et de s'emparer de la mine de minerai de fer en construction ainsi que des baux de l'État pour le minerai de fer.

Le juge du tribunal de faillite a apparemment accepté la demande de Cliffs d'exclure Essar Global de sa participation à la restructuration d'Algoma Steel. Essar Global s'est également vu refuser sa participation à l'appel d'offres pour les actifs canadiens de US Steel actuellement sous la protection de la LACC. L'entente avec Cliffs de continuer à fournir du minerai de fer à Algoma Steel en vertu de la LACC contient des dispositions qui attaquent directement Essar Global. Le surveillant a dit que Cliffs a inséré une clause qui lui donne le droit de cesser de fournir en minerai de fer Essar Steel Algoma si l'aciérie canadienne développe toutes formes de relations avec Essar Global.

Selon le contrôleur, l'entente avec Cliffs pour fournir des boulettes de minerai de fer au cours du quatrième trimestre et en janvier 2017 fait une référence directe à Essar Global et lui interdit de participer à la restructuration de quelque façon que ce soit, même si Essar Global est le propriétaire des actifs sous la protection de la faillite. Il indique également que l'entente d'approvisionnement

de Cliff est subordonnée à des conditions qui incluent une modification de la LACC en ce qui a trait au débiteur-exploitant et à la suspension des recours. Pour recevoir le minerai de fer, Essar Steel Algoma a dû accepter qu'il ne vendrait ou ne transférerait pas le minerai de fer à une filiale d'Essar Global sinon l'accord d'approvisionnement pour tout volume supplémentaire de minerai serait annulé.



Sachant que l'obtention de minerai de fer provenant de loin dans un court délai coûterait très cher, Cliffs a fait des demandes supplémentaires qu'un observateur impartial jugerait à juste titre comme une ingérence induite dans le processus de restructuration et une mesure frôlant l'extorsion. Le contrôleur écrit : « L'obligation d'approvisionnement additionnel de Cliffs est à condition qu'il n'y ait pas d'entente approuvée par un tribunal de l'Ontario pour la vente de l'ensemble ou d'une partie matérielle de l'entreprise ou des avoirs d'Algoma à Essar Global ni de plan de faillite qui ferait en sorte que Essar Global retienne ou obtienne des titres de participation dans Algoma. »

En formulant ces conditions pour l'approvisionnement en minerai de fer, Cliffs s'ingère directement dans une procédure de faillite au Canada, dans laquelle le monopole américain n'est pas directement nommé comme soumissionnaire ou comme créancier important. Le contrôleur ne dénonce pas cette ingérence dans le processus de restructuration ni cette extorsion ouverte et refuse de voir que toute l'affaire soit au fond une manoeuvre pour affaiblir Essar Global et prendre le contrôle du minerai de la mine du Minnesota en construction.

L'affrontement entre ces deux monopoles s'est étendu au Canada et est une autre bonne raison de s'organiser et de mobiliser les travailleurs canadiens pour établir une nouvelle direction pour l'économie, sans l'ingérence ou le contrôle des monopoles. Les Canadiens ont besoin d'un contrôle sur leur économie pour qu'ils puissent résoudre les problèmes et aller de l'avant.

Les métallos et les autres salariés de l'industrie canadienne de l'acier s'organisent et mobilisent pour mettre fin à l'effet destructeur des querelles intermonopolistes. Ils demandent un contrôle sur le travail qu'ils font et sur la valeur qu'ils produisent, pour eux, pour l'économie et pour la société. Ils demandent un contrôle pour ouvrir une nouvelle direction pour l'économie, pour résoudre les problèmes qui l'accablent sans le bouleversement continu des conflits intermonopolistes, des bâtisseurs d'empire et des intrigues des grandes entreprises. Les travailleurs et leurs alliés défendent une vision élargie de l'édification nationale, un projet qui soit au service du bien-être des producteurs, de leurs communautés, de l'économie et de l'intérêt général de la société, en opposition à la vision étroite des bâtisseurs d'empire monopoliste qui part de leurs intérêts privés.



## Opposition à l'offensive antisociale

# Grandes mobilisations à la défense des services de santé pour les aînés dans le Sunshine Coast de la Colombie-Britannique



Réunion communautaire sur la Sunshine Coast le 12 septembre 2016

Les travailleurs, les aînés et les membres de la communauté manifestent haut et fort leur opposition à la privatisation des soins aux aînés dans la région du Sunshine Coast située au nord-ouest de Vancouver, en Colombie-Britannique. Depuis plus de trente ans, deux résidences publiques avec soins palliatifs pour aînés desservent la population dans cette région, soit à Sechelt, à Shorncliffe et à Totem Lodge. Le 1er juin, l'Autorité sanitaire côtière de Vancouver (ASCV) a annoncé que les deux résidences seraient remplacées en 2018 par une résidence privée à but lucratif gérée par le groupe Trellis. C'est à Trellis qu'a été accordé le contrat de trois des six projets de construction ou d'agrandissement de résidences à soins palliatifs pour aînés dans la région. Cela doublerait le nombre de résidences à soins palliatifs pour aînés contrôlées de façon privée par Trellis en Colombie-Britannique.

De grandes assemblées communautaires sont organisées, la plus récente le 29 juin à l'initiative du député provincial de Powell River-Sunshine Coast, Nicholas Simons. À cette réunion plus de 100 personnes ont dû rebrousser chemin car la salle d'une capacité de 250 personnes était comble. Les représentants de Trellis et l'Autorité sanitaire de Vancouver-Est ont décliné l'invitation de participer et de répondre aux préoccupations des aînés, de leurs familles et des travailleurs en soins de santé. Quelques semaines avant, le Syndicat des employés d'hôpitaux (SEH) qui représente plusieurs des travailleurs de Shorncliffe et de Totem, a effectué un sondage téléphonique dans lequel 74 % des 767 répondants ont dit qu'ils voulaient que les soins aux aînés restent de domaine public. Une pétition parrainée par le député



Simons qui demande que le gouvernement cesse ses projets de privatisation et ses attaques contre les travailleurs a reçu plus de 8000 signatures en septembre.

Sentant la pression monter, l'Autorité sanitaire a organisé une réunion communautaire le 12 septembre à laquelle plus de 500 personnes ont voulu participer malgré une salle à capacité restreinte. Trellis, pour sa part, a tenu une « portes ouvertes » le 12 septembre où il était question de rencontrer les gens de façon plus personnelle pour parler des projets avec les membres de la communauté. Cet événement fut étroitement encadré. Seulement 50 personnes à la fois pouvaient entrer dans la salle de la Légion, ce qui a forcé des douzaines de gens à attendre à l'extérieur avant de pouvoir entrer à leur tour. Malgré ces manigances, les travailleurs et la communauté n'ont tout de même pas raté l'occasion pour exprimer haut et fort leur opposition au projet. Les travailleurs, les aînés et leurs familles continuent de dénoncer cette attaque contre la qualité des soins pour les aînés et contre les droits des travailleurs, conséquences inévitables de la privatisation des soins aux aînés.



**Assemblée communautaire à Sechelt le 19 septembre 2016**

À la fin de septembre, l'organisation Protect Public Health Care - Sunshine Coast a été mise sur pied par des groupes comme le Conseil des organisations des personnes âgées de la Colombie-Britannique, le Conseil syndical de Sunshine Coast, l'Alliance pour la démocratie de Sunshine Coast, le Syndicat des infirmières de la Colombie-Britannique et le Syndicat des employés d'hôpitaux. Les travailleurs, les aînés et les membres de la communauté vont constamment à la rencontre de la communauté, parlent à tout le monde et n'accordent pas un moment de répit à l'Autorité sanitaire.

La fermeture de résidences publiques pour aînés et leur remplacement par des résidences privées sont devenues monnaie courante en Colombie-Britannique. Dans certaines communautés, la pression publique a empêché certains projets de privatisation de se réaliser mais en général non seulement le problème persiste mais il devient de plus en plus sérieux. L'ASCV, qui livre allègrement les soins aux aînés aux intérêts privés, cherche à justifier ses actions en prétendant qu'il n'y a pas d'alternative et que le système public n'est plus en mesure de répondre aux besoins grandissants des soins aux aînés. Les résidents rejettent ces allégations puisqu'ils savent très bien qu'à Powell River, une autre communauté du Sunshine Coast, une nouvelle résidence publique vient d'être construite en remplacement d'une résidence désuète.

Bien qu'il soit sur terre ferme, le Sunshine Coast et les villes et villages qui s'y trouvent ne sont accessibles que par traversier partant de Vancouver Nord ou par voie aérienne. Les soins pour aînés dans la communauté sont fournis par deux résidences à Sechelt, la plus grande des deux

communautés dans la région, avec une population de près de 8 500. La population du district régional servie par les résidences pour aînées est d'environ 26 000, et la plupart des gens vivent à l'extérieur de Sechelt et dans la deuxième plus grande ville, Gibsons, qui a une population de tout près de 4000. Plus de 200 travailleurs perdront leur emploi si Shorncliffe et Totem Lodge sont fermés. S'il est vrai qu'habituellement lorsqu'un propriétaire privé ouvre une résidence pour aînées il invite les travailleurs qui ont perdu leur emploi à postuler à nouveau leur emploi, il est aussi vrai que ce sera avec baisse de salaires et avantages sociaux et sans syndicat.



La privatisation et les pertes d'emplois qui s'ensuivent auront d'importantes répercussions pour le Sunshine Coast et son économie puisque plusieurs personnes qui auront perdu leur emploi suite à la privatisation perdront aussi leur maison et devront déménager à l'extérieur de la région, celle-ci étant très isolée et offrant peu d'emplois.

L'arrogance de l'ASCV a aussi suscité la colère des résidents. Un grand nombre de personnes n'ont pas apprécié l'annonce surprise le 1er juin de la privatisation des soins aux aînées, ni le refus de l'Autorité de participer aux assemblées, ni les mensonges racontés par l'ASCV lors de l'assemblée communautaire du 12 septembre. Lors de cette réunion, la PDG d'ASCV, Mary Ackenhusen, a prétendu qu'il y avait eu une large consultation auprès des représentants de la communauté avant de prendre les décisions. Plusieurs élus locaux, dont Simons, ainsi que le maire de Sechelt et le président du Conseil des hôpitaux régionaux ont affirmé que personne ne les avait abordés à ce sujet et qu'ils avaient pris connaissance des projets de privatisation par le biais des médias locaux. Les gens ont dénoncé la façon dont les décisions ont été prises.

L'ASCV continue de faire la sourde oreille aux sérieuses inquiétudes soulevées au sujet de la qualité inférieure des soins en résidences privées pour aînées, sans oublier les baisses de salaires et la réduction du personnel dans le but de maximiser les profits, ni toutes les perturbations qui accompagnent le processus de privatisation. Lauren Tindall, directrice de l'ASCV pour le Sunshine Coast, a déclaré à l'émission *On the Coast* de Radio-Canada qu'elle espère que les travailleurs congédiés vont « tenir compte de l'aspect relationnel développé avec les aînées à qui ils prodiguent leurs soins et qu'ils s'occuperont d'eux maintenant » en postulant des emplois avec le propriétaire privé. Ce n'est pas la première fois qu'une porte-parole de l'ASCV laisse entendre que si les travailleurs se préoccupent vraiment des résidents ils ne les laisseront pas tomber en refusant des salaires et des avantages sociaux à la baisse et en résistant aux changements. Un tel manque de respect pour les travailleurs et les aînées ne sert qu'à accroître la détermination des travailleurs et de la communauté à faire échec au projet de l'ASCV.

Pour suivre cette lutte au jour le jour, visiter la page [Facebook](#) de Protect Public Health Care -- Sunshine Coast.

Pour signer la pétition du Syndicat des employés d'hôpitaux contre la privatisation des soins aux aînées en Colombie-Britannique, [cliquer ici](#)

(Photos: Coast Reporter, Protect Public Health Care, Sunshine Coast Labour Council, HEU)



# Manifestation à Montréal pour la hausse du salaire minimum et des changements aux lois du travail



Plus de mille personnes ont manifesté à Montréal le 15 octobre pour demander la hausse du salaire minimum et des changements aux lois du travail qui bénéficient aux travailleurs. Plus de 30 organisations ont parrainé l'événement qui réunissait des syndicats et des organisations communautaires. Les manifestants ont dit qu'un salaire minimum à 15 \$ de l'heure est ce qui est requis dans les conditions actuelles pour que les travailleurs et leurs familles puissent satisfaire leurs besoins de base.

On estime qu'environ un million de travailleurs au Québec touchent moins que 15 \$ de l'heure en ce moment. Cela comprend des centaines de milliers de travailleurs non syndiqués faisant face à des conditions difficiles et des heures irrégulières, vivant de contrats à court-terme et temporaires, et de plus en plus de travailleurs syndiqués, en particulier dans les résidences privées du secteur de la santé et des services sociaux. Un grand nombre de femmes et de travailleurs des minorités nationales se retrouvent dans ces emplois.

Jasmin de la Calzada, porte-parole de l'Organisation des femmes philippines du Québec, PINAY, a parlé de la situation que vivent les femmes au travail. Elle a dit qu'un grand nombre de ces femmes sont employées comme travailleuses domestiques et aides familiaux résidants et y affrontent des conditions pénibles. C'est le cas en particulier des travailleuses migrantes qui souvent doivent envoyer une partie de leur salaire déjà insuffisant aux Philippines pour aider leurs familles.



En plus de demander la hausse des salaires, les manifestants ont réclamé des changements aux lois du travail qui garantiraient des congés de maladie payés et d'autres avantages sociaux. Les manifestants ont reçu des messages d'appui d'organisations de travailleurs de la Colombie-Britannique et de l'Alberta qui luttent pour des demandes similaires.

